

LES DERNIÈRES ACTUS

APST-BTP-RP

MARS 2022

Les 5 principaux articles



Nouvelle
aide financière



Chutes
de plain-pied



Chutes
de hauteur



Poussières
de silice



Formation
au risque d'incendie

■ UNE NOUVELLE AIDE FINANCIÈRE POUR LE SECTEUR DE LA CONSTRUCTION

Pour protéger la santé des salariés du secteur de la construction, l'Assurance Maladie - Risques professionnels propose aux entreprises de moins de 50 salariés la **subvention TOP BTP**. L'objectif est de réduire les risques de chutes de plain-pied et de hauteur, les TMS et lombalgies liés aux charges lourdes ou encore l'exposition aux substances chimiques.

Pour plus d'informations cliquez sur ce [lien](#)

■ LES CHUTES DE PLAIN-PIED

Glissades, trébuchements, faux pas et autres pertes d'équilibre sur une surface plane...Fréquentes dans le secteur du BTP, les chutes de plain-pied sont souvent considérées comme des accidents bénins et inévitables. Le risque de chute de plain-pied est souvent sous-estimé sur les chantiers, en comparaison au risque de chutes de hauteur. Ce guide et dépliant de l'INRS ont pour objectif d'accompagner les entreprises dans une démarche de prévention du risque de chute de plain-pied en entreprise. Notons que l'évaluation du risque de chute de plain-pied doit être intégrée au document unique d'évaluation des risques.

Pour plus d'informations cliquez sur ce [lien](#) et [celui-ci](#)

■ TRAVAUX EN HAUTEUR

1^{ère} cause de mortalité au travail dans le secteur du BTP, les chutes de hauteur représentent un risque majeur. Par conséquent, la prévention de ce risque et le respect de certaines règles de sécurité sont indispensables. L'IRIS-ST (L'Institut de Recherche et d'Innovation sur la Santé et la Sécurité au Travail) a réalisé un mémo « **Système d'arrêt de chute** ».

Pour plus d'informations cliquez sur ce [lien](#)

■ POUSSIÈRES DE SILICE CHEZ LE MAÇON FINISSEUR

Ce guide, rédigé par un groupe de travail composé de membres du Service de Santé au Travail du BTP, de représentants d'entreprises et de partenaires institutionnels (CARSAT/OPPBTP), a été conçu à destination des entreprises réalisant des activités de gros œuvre avec des tâches de finition.

Il s'adresse plus spécifiquement aux responsables d'établissement, maîtres d'ouvrages, maîtres d'œuvre, responsables sécurité, préventeurs, encadrants de proximité (conducteurs de travaux, chefs de chantier) pour leur permettre d'appréhender la problématique des risques liés à la présence de silice dans les matériaux utilisés et les bonnes pratiques simples pouvant être mises en place pour limiter ces risques. Ce guide propose, pour chaque situation de travail, des solutions de prévention allant des mesures techniques aux mesures humaines, en passant, évidemment, par les mesures organisationnelles.

Pour plus d'informations cliquez sur ce [lien](#)

■ LA FORMATION AU RISQUE D'INCENDIE - LES OBLIGATIONS DE L'EMPLOYEUR

Le Code du travail détaille la prévention des incendies sur les lieux de travail, car c'est un risque pour toute entreprise, quelle que soit son activité. Les mesures d'information et de formation au risque d'incendie s'imposent à tout employeur et concernent tous les salariés. Le point dans ce focus juridique.

Pour plus d'informations cliquez sur ce [lien](#)

